



# NACHHALTIGKEITSGARANT 90

Rapport semestriel au 30 Juin 2023

**Forme juridique :** Fonds Commun de Placement

**Société de gestion :** BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE  
1, boulevard Haussmann 75009 Paris

**Dépositaire :** BNP PARIBAS SA

**Commissaire aux comptes :** PriceWaterHouseCoopers

## Sommaire

Etat du patrimoine .....	3
Répartition du portefeuille par Devise .....	4
Répartition du portefeuille par Secteur Economique .....	5
Répartition du portefeuille par Pays .....	7
Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres .....	8
Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes .....	9

## Etat du patrimoine

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
<b>Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20/1° du I de l'article L.214-24-55</b>	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	3,045.29
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
<b>Avoirs bancaires</b>	<b>241.40</b>
<b>Autres actifs détenus par l'OPC</b>	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	61.85
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	217.03
Autres instruments financiers	-
Créances	-
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	-
<b>Total des actifs détenus par l'OPC</b>	<b>3,565.57</b>
<b>Passif</b>	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-24.28
Dettes	-252.85
- Opérations de change à terme de devises	-
- Autres	-252.85
Comptes financiers	-
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>3,288.44</b>

## Répartition du portefeuille par Devise

	% Actif net	% Total actif
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
EUR	92.61	85.41
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19</b>		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
EUR	1.88	1.73
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
<b>Total</b>	<b>94.49</b>	<b>87.14</b>

## Répartition du portefeuille par Secteur Economique

	% Actif net	% Total actif
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Assurances	1.31	1.21
- Banques et assurances	14.61	13.47
- Biens de consommation	9.19	8.47
- Construction et matériaux de construction	0.79	0.73
- Distribution Energie	3.69	3.40
- Internet	4.05	3.74
- Machines et Véhicules	24.49	22.59
- Ordinateurs logiciels	8.75	8.07
- Produits pharmaceutiques	13.33	12.29
- Télécommunication	3.68	3.39
- Transports et matériel de transport	4.42	4.07
- Valeurs industrielles diverses	4.30	3.97
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19</b>		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-

## Répartition du portefeuille par Secteur Economique

	% Actif net	% Total actif
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	1.88	1.73
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
<b>Total</b>	<b>94.49</b>	<b>87.14</b>

## Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif net	% Total actif
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
- Allemagne	33.48	30.88
- Belgique	4.37	4.03
- Finlande	15.31	14.12
- France	5.27	4.86
- Pays-Bas	30.08	27.74
- Royaume-Uni	4.09	3.77
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
<b>Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19</b>		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
- Luxembourg (Grand-Duché)	1.88	1.73
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
<b>Total</b>	<b>94.49</b>	<b>87.14</b>

## Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

	Acquisitions	Cessions
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	5,729,868.73	4,916,734.97
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
<b>Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
<b>Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18</b>		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
<b>Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19</b>		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	-	90,000.01
<b>Total des mouvements</b>	<b>5,729,868.73</b>	<b>5,006,734.98</b>

## NACHHALTIGKEITSGARANT 90

### Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes

Code ISIN	Type Classe	Type Part	Actif net part	Nombre de titres	Valeur liquidative de la part	Devise Part
FR0014005559	I	C	3,288,439.03	35,773.984	91.92	EUR

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPC.